



AFFAIRES FINANCIERES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE CAROMB N°2023-CM-04/10-05

L'an deux mille vingt-trois, le Mercredi 4 Octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Ville de CAROMB, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil Municipal, en session ordinaire et sous la présidence de Madame Valérie MICHELIER, Maire.

Date de convocation : 29 septembre 2023

Nombre de membres élus : 23

Nombre de membres convoqués : 23

Présents : (15) MICHELIER Valérie. METZGER Olivier. FROGER-DROZ Daisy. BRAQUET Jean-Pierre. MASSONNET Christine. AGNELLI Eva. BELLENGER Elisabeth. MICHELIER Pierre. BOULON Marc. MONTAGARD Monique. BONNAVENTURE Magali. MARCELLIN Valérie. DAUTEL Gilles. MORARD Christian. VANDENBERGHE RICHARD Séverine.

Absents ayant donné procuration (7) : BONNAVENTURE Richard (procuration à MONTAGARD Monique). ENDERLIN François (procuration à BELLENGER Elisabeth). DAVID-MESSILLIER Patrick (procuration à MICHELIER Valérie). AUGIER Magali (procuration à AGNELLI Eva). JAUME François (procuration à MICHELIER Pierre). BRUN Jean-Pierre (procuration à MORARD Christian). MEYNARD Delphine (procuration à DAUTEL Gilles).

Absent : (1) LANTENOIS Geoffrey

Assistait également à la réunion : Mme Catherine PIHOUE, Directrice Générale des Services.

ADMISSION EN NON-VALEUR
BUDGET DE LA VILLE 2023

M. Metzger, rapporteur, expose à l'assemblée :

Chaque année, certaines créances de la commune demeurent irrécouvrables, même après plusieurs procédures de recouvrement.

Parmi ces créances irrécouvrables, on distingue deux types :

- Les admissions en non-valeur, créances pour lesquelles, malgré les diligences effectuées, aucun recouvrement n'a pu être obtenu (montant inférieur à un seuil de poursuites, combinaison infructueuse d'actes). Il est à préciser que l'admission en non-valeur n'exclut nullement un recouvrement ultérieur, si le redevable revenait à une situation permettant le recouvrement.
- Les créances éteintes. Ce sont des créances qui restent valides juridiquement en la forme et au fond mais dont l'irrécouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose à la collectivité créancière et qui s'oppose à toute action en recouvrement.

Monsieur l'Inspecteur Principal des Finances Publiques a adressé à la commune :

- 4 demandes d'admission en non-valeur pour un montant global de 5 429.50 € détaillées comme suit :
 - 1 liste n° 62775511 en date du 13 septembre 2023 pour un montant de 635.03€
 - 1 liste n°5878950411 en date du 23 juin 2023 pour un montant de 4 366.42 €
 - 1 liste n°6276771611 en date du 13 septembre 2023 pour un montant de 247.64 € ; ces créances du Budget de l'Eau sont antérieures à 2021. La prise en compte des non-valeurs doit s'effectuer sur le Budget Principal de la commune
 - 1 liste n°6276550411 en date du 13 septembre 2023 pour un montant de 180.41 € ; ces créances du Budget de l'Assainissement sont antérieures à 2021. La prise en compte des non-valeurs doit s'effectuer sur le Budget Principal de la commune
- 1 liste de créances éteintes de la SARL Baracat arrêtée à la date du 20 septembre 2023 pour un montant de 461.82 €, conformément au certificat d'irrecouvrabilité joint en annexe

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur et en créances éteintes par l'assemblée délibérante, ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité les créances irrécouvrables,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023 de la commune,

**Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du rapporteur,
après en avoir délibéré,**

DECIDE

- D'admettre en non-valeur et en créances éteintes les montants correspondant aux demandes formulées par Monsieur l'Inspecteur Principal des Finances Publiques,
- De procéder à la régularisation de ces demandes en procédant au mandatement comme suit :
 - 6541 – Créances admission en non valeur 5 429.50 €
 - 6542 – Créances éteintes 461.82 €
- D'autoriser Madame le Maire à prendre toutes décisions et signer tous actes aux effets ci-dessus.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus,
Pour expédition certifiée conforme,
à Caromb, transmise et publiée le 6 octobre 2023

Le Secrétaire de Séance
Christine MASSONNET



Le Maire,
Valérie MICHELIER



Détails de l'événement

Clôture pour insuffisance d'actifs

PUBLICATION

BODACC PCL

Date de publication
26/04/2019

PCL_BXA20190082

Numéro
2782

Établissement
TRIBUNAL DE COMMERCE D'AVIGNON

ACTEUR(S)

Dénomination
BARACAT

Numéro
828691147

Forme juridique
Société à responsabilité limitée

Adresse
22 place Nationale 84330 CAROMB

ÉVÈNEMENT(S)

Date de décision
15/04/2019

Clôture pour insuffisance d'actifs

ÉTABLISSEMENT(S)

Établissement
Établissement Siège social

Débits de boissons

22 place Nationale 84330 CAROMB

TEXTE COMPLET

Publication - Source : BODACC PCL. Date de parution : 26-04-2019. Nojo : 000008401388611. N° de parution : PCI, BXA20190082. N° annonce : 2782. Tribunal : TRIBUNAL DE COMMERCE D'AVIGNON. Identité - Raison sociale : BARACAT. Siren : 828691147. Forme juridique / Capital : Société à responsabilité limitée. Activité : Débits de boissons. Type : Personne Morale. Adresse : 22 place Nationale 84330 Caromb France. Jugement - Description : Clôture pour insuffisance d'actifs. Nature : Jugement de clôture pour insuffisance d'actif. Date : 15-04-2019. Complément : Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

Copyright Infolegale - Informations confidentielles, la transmission à des tiers est interdite.

Envoyé en préfecture le 10/10/2023

Reçu en préfecture le 10/10/2023

Publié le 10 OCT. 2023

ID : 084-218400307-20231006-2023CM0410005-CC



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

MONTEUX, le 20/09/2023

SGC MONTEUX
7 RUE STENDHAL
84170 MONTEUX

SGC MONTEUX
7 RUE STENDHAL
84170 MONTEUX

Affaire suivie par M. Patrice QUENAULT
Téléphone : 04 90 66 23 26
Télécopie :
Mél: sgc_montoux@dgiip.finances.gouv.fr

SARL BARACAT
PAR COORVALAN CATHY
211BIS AV DE LA GARE
84450 ST SATURNIN LES AVIGNON

N/REF 110108968108

BORDEREAU DE SITUATION

DES PRODUITS LOCAUX NON SOLDES DUS A LA TRESORERIE

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-après la situation de votre compte, arrêtée à la date du 20/09/2023.

Le montant total dû s'élève à 2 211,82 €

REFERENCES			SITUATION COMPTABLE			
Exercice - N°pièce/acte	Date	Objet	Sommes dues (Ppal et frais)	Recouvrements	Reste dû (Ppal et frais)	Dont frais restant dus
BC 34200 - COMMUNE DE MONIEUX						
2019-T-198-1	12/08/2019	LOYER BUVETTE AOUT 2019 : LOYER BUVETTE AOUT2019	750,00		750,00	
2019-24350567431-	20/09/2019	Lettre de relance standard			750,00	
2019-24518742231-	15/11/2019	Phase comminatoire facultative			750,00	
2020-30179499831-	26/06/2020	Mise en demeure avant saisie standard			750,00	
2021-31988740631-	15/02/2021	Mise en demeure avant saisie standard			750,00	
2021-32163647331-	23/03/2021	saisie vente			750,00	
Total 2019 - T-198			750,00	0,00	750,00	0,00
Total 2019			750,00	0,00	750,00	0,00
Total BC 34200			750,00	0,00	750,00	

Envoyé en préfecture le 10/10/2023

Reçu en préfecture le 10 OCT 2023

Publié le

ID : 084-218400307-20231006-2023CM0410005-CC

REFERENCES			SITUATION COMPTABLE			
Exercice - N°pièce/acte	Date	Objet	Sommes dues (Fpal et frais)	Recouvrements	Reste dû (Fpal et frais)	Dont frais restant dus
BC 47200 - VILLE DE CAROMB						
2018-T-75-1	10/04/2018	RODP 2018	461,82		461,82	
2018- 21127829731-	22/05/2018	Lettre de relance standard			461,82	
2018- 21950382531-	10/12/2018	Mise en demeure avant saisie standard			461,82	
2021- 31988740731-	15/02/2021	Mise en demeure avant saisie standard			461,82	
2023- 34082608311-	14/02/2023	Phase comminatoire facultative			461,82	
Total 2018 -T-75			461,82	0,00	461,82	0,00
Total 2018			461,82	0,00	461,82	0,00
Total BC 47200			461,82	0,00	461,82	
TOTAL GENERAL RESTANT DU					1 211,82	

DETAIL DES RECOURVREMENTS					
Mode de règlement	Informations diverses	Date	Montant	Budget	Exercice/pièce
	Néant				

Le comptable public
CORNILLE Michel